

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt six janvier à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Treignat, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 19 janvier 2026

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 25

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., N. DESSALLES, DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, LECLERC C., CHARRET T., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : DOUSSET B., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L.,

Avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire PVD

Le Président rappelle que la Commune d'Huriel et la Communauté de Communes du Pays d'Huriel sont engagées, aux côtés de l'État et de ses partenaires, dans le programme « Petites Villes de Demain », formalisé par une convention cadre signée dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel est cosignataire de la convention qui intègre l'action de création d'un jardin climatique et d'un pool culturel, dernière action pour le moment mise en attente. Il est précisé que ce dispositif vise à accompagner la revitalisation du centre-bourg et des centralités, à travers des actions structurantes en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de services et de transition écologique.

Le Président indique que la convention arrivait initialement à échéance au 31 mars 2026. Afin de permettre la poursuite et l'aboutissement des actions engagées, notamment celles portées par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, telles que le projet de jardin climatique et les réflexions relatives au pôle culturel, il est proposé de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2026 par voie d'avenant.

Il est également proposé de donner un accord de principe pour la poursuite de l'Opération de Revitalisation du Territoire sur une durée de cinq ans, sous réserve des décisions qui seront prises par le futur Conseil Communautaire à l'issue des élections municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide avec 24 voix pour et deux abstentions :

- ✓ d'approuver l'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- ✓ de donner un accord de principe pour la poursuite de l'Opération de Revitalisation du Territoire sur une durée de cinq ans, sous réserve des décisions du futur Conseil communautaire ;
- ✓ d'autoriser le Président, à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme,
Huriel, le 29 janvier 2026

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

